
Subvention 2025 aux Associations

M. Bruno JAN présente à l'assemblée le compte rendu de la commission.

Christian LE BARON ne prend pas part au vote pour la Société de Chasse et le Potager Solidaire. Nicolas LE CAROFF ne prend pas part au vote pour le Comité des Courses.

Monique GUILLEMOT ne prend pas part au vote pour la Paroisse de Maël-Carhaix

Emilie LE BORGNE ne prend pas part au vote pour la société de pêche et l'Amicale Laïque

Cédric LE MOROUX, Mickael GALGUEN ne prennent pas part au vote pour le Comité des Fêtes

Cédric LE MOROUX ne prend pas part au vote pour la Société de Chasse.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité vote les subventions suivantes :

↪ Amicale Laïque	1.500 €
↪ Comité des fêtes	1000€
↪ Société de chasse du Moustoir	400€
↪ Comité des Courses	300€
↪ Au Poher le Vent Tourne	300€
↪ Le Potager Solidaire	300€
↪ Paroisse de Maël-Carhaix	100€
↪ CAP Sport	546.40€
↪ Société de Pêche de Maël-Carhaix	200€
↪ Le KBE	100€
↪ La Croix Rouge – Comité de Carhaix	200€
↪ La Gourinoise	100€
↪ ANACR Mémorial de la Pie	100€
↪ Amicale du don du sang Carhaix	200€
↪ Secours populaire Carhaix	200€
↪ Office des Sports de Maël-Carhaix	50€
↪ Carhaix Poher Gymnastique	240€
↪ Association Carhaixment danse	90€
↪ Tennis Club	60€
↪ DC Carhaix	180€
↪ Bagad de Carhaix	120€
↪ Cercle celtique de Rostrenen	75€
↪ Cyclo club du Blavet	30€
↪ Carhaix Basket	45€
↪ EMAC	60€
↪ ALCP	60€
↪ Participation voyage scolaire	50€ par enfant

Contribution FSL 2025

Le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) est l'un des principaux dispositifs du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées. Il apporte aux personnes en difficulté des aides sous forme de secours pour accéder à un logement locatif ou s'y maintenir.

Lors de la signature du contrat de territoire avec le Conseil Départemental, notre collectivité s'était engagée à contribuer au FSL sur une base de 0.50€ par habitant.

Pour l'année 2025 le montant de la contribution pour notre commune est de 363€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Décide à l'unanimité de verser le montant de 363€ au Conseil Départemental pour le FSL.

N° 2025-03-03

Vote du CFU 2024 – Budget Commune

M. Cédric LE MOROUX quitte la séance

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 de la Commune du Moustoir – Budget Principal ;

Vu le Compte Financier Unique 2024 de la Commune du Moustoir – Budget Principal ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)
CFU						
Résultats reportés		45 332.64 €		47 884.01 €	0.00 €	93 216.65 €
Opérations de l'exercice	284 060.11 €	220 657.41 €	511 951.34 €	608 257.41 €	796 011.45 €	828 914.82 €
TOTAUX	284 060.11 €	265 990.05 €	511 951.34 €	656 141.42 €	796 011.45 €	922 131.47 €
Résultats de clôture	-18 070.06 €			144 190.08 €		126 120.02 €
Restes à réaliser	43 583.00 €	50 000.00 €			43 583.00 €	50 000.00 €
TOTAUX CUMULES		6 417.00 €		144 190.08 €		132 537.02 €
RESULTATS DEFINITIFS		-11 653.06 €		144 190.08 €		132 537.02 €

Proposition d'affectation du résultat de fonctionnement 2024

Résultat cumulé de l'exercice 2024	Besoin de financement de la section d'investissement (financement exercice + Solde restes à réaliser)	Report à nouveau financement de la section de fonctionnement
144.190,08€	11.653,06€	132.537,02€

Vu l'avis favorable de la commission des Finances en date du 4 mars 2025 ;

A l'issue de cette présentation par l'adjoint M. Mikaël GALGUEN, et hors présence de M. Cédric LE MOROUX , Maire de la Commune ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

- Approuve le Compte Financier Unique 2024 de la Commune du Moustoir – Budget Principal ;
- Décide d'affecter la somme de 11.653,06€ au compte 1068 de la section d'investissement et 132.537,02€ au compte 002 de la section de fonctionnement du budget primitif de 2025 ;
- DONNE pouvoir au Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

N° 2025-03-04

Vote du CFU 2024 – Budget Assainissement

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 de la Commune du Moustoir – Budget Assainissement ;

Vu le Compte Financier Unique 2024 de la Commune du Moustoir – Budget Assainissement ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)
CFU						
Résultats reportés	4 630.00 €			279.84 €	4 630.00 €	279.84 €
Opérations de l'exercice	13 066.00 €	17 696.00 €	16 674.10 €	17 131.36 €	29 740.10 €	34 827.36 €
TOTAUX	17 696.00 €	17 696.00 €	16 674.10 €	17 411.20 €	34 370.10 €	35 107.20 €
Résultats de clôture		0.00 €		737.10 €		737.10 €
Restes à réaliser					0.00 €	0.00 €
TOTAUX CUMULES		0.00 €		737.10 €	0.00 €	737.10 €
RESULTATS DEFINITIFS		0.00 €		737.10 €		737.10 €

Proposition d'affectation du résultat de fonctionnement 2024

Résultat cumulé de l'exercice 2024	Besoin de financement de la section d'investissement (financement exercice + Solde restes à réaliser)	Report à nouveau financement de la section de fonctionnement
737.10€	0€	737.10€

Vu l'avis favorable de la commission des Finances en date du 4 mars 2025 ;

A l'issue de cette présentation par l'adjoint M. Mikaël GALGUEN, et hors présence de M. Cédric LE MOROUX, Maire de la Commune ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

- Approuve le Compte Financier Unique 2024 de la Commune du Moustoir – Budget Assainissement ;
- Décide d'affecter la somme de 737.10€ au compte 002 de la section de fonctionnement du budget primitif de 2025 ;
- DONNE pouvoir au Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

N° 2025-03-05

Vote du CFU 2024 – Budget Park an Heol

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 de la Commune du Moustoir – Budget Park an Heol ;

Vu le Compte Financier Unique 2024 de la Commune du Moustoir – Budget Park an Heol ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)
CFU						
Résultats reportés				11 067.61 €	0.00 €	11 067.61 €
Opérations de l'exercice	1 738.64 €	1 738.64 €	10 767.25 €	0.18 €	12 505.89 €	1 738.82 €
TOTAUX	1 738.64 €	1 738.64 €	10 767.25 €	11 067.79 €	12 505.89 €	12 806.43 €
Résultats de clôture		0.00 €		300.54 €		300.54 €
Restes à réaliser					0.00 €	0.00 €
TOTAUX CUMULES		0.00 €		300.54 €	0.00 €	300.54 €
RESULTATS DEFINITIFS		0.00 €		300.54 €		300.54 €

Proposition d'affectation du résultat de fonctionnement 2024

Résultat cumulé de l'exercice 2024	Besoin de financement de la section d'investissement (financement exercice + Solde restes à réaliser)	Report à nouveau financement de la section de fonctionnement
300.54€	0€	300.54€

Vu l'avis favorable de la commission des Finances en date du 4 mars 2025 ;

A l'issue de cette présentation par l'adjoint M. Mikaël GALGUEN, et hors présence de M. Cédric LE MOROUX, Maire de la Commune ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

- Approuve le Compte Financier Unique 2024 de la Commune du Moustoir – Budget Park An Heol;
- Décide d'affecter la somme de 300.54€ au compte 002 de la section de fonctionnement du budget primitif de 2025 ;
- DONNE pouvoir au Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote du CFU 2024 – Budget Kan Ar Lan

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 de la Commune du Moustoir – Budget Kan Ar Lan;

Vu le Compte Financier Unique 2024 de la Commune du Moustoir – Budget Kan Ar Lan ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)
CFU						
Résultats reportés				11 000.00 €	0.00 €	11 000.00 €
Opérations de l'exercice	179 472.47 €	179 472.47 €	190 472.47 €	179 472.47 €	369 944.94 €	358 944.94 €
TOTAUX	179 472.47 €	179 472.47 €	190 472.47 €	190 472.47 €	369 944.94 €	369 944.94 €
Résultats de clôture		0.00 €		0.00 €		0.00 €
Restes à réaliser	0.00 €				0.00 €	0.00 €
TOTAUX CUMULES	0.00 €	0.00 €		0.00 €	0.00 €	0.00 €
RESULTATS DEFINITIFS		0.00 €		0.00 €		0.00 €

Vu l'avis favorable de la commission des Finances en date du 4 mars 2025 ;

A l'issue de cette présentation par l'adjoint M. Mikaël GALGUEN, et hors présence de M. Cédric LE MOROUX, Maire de la Commune ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

- Approuve le Compte Financier Unique 2024 de la Commune du Moustoir – Budget Park An Heol;

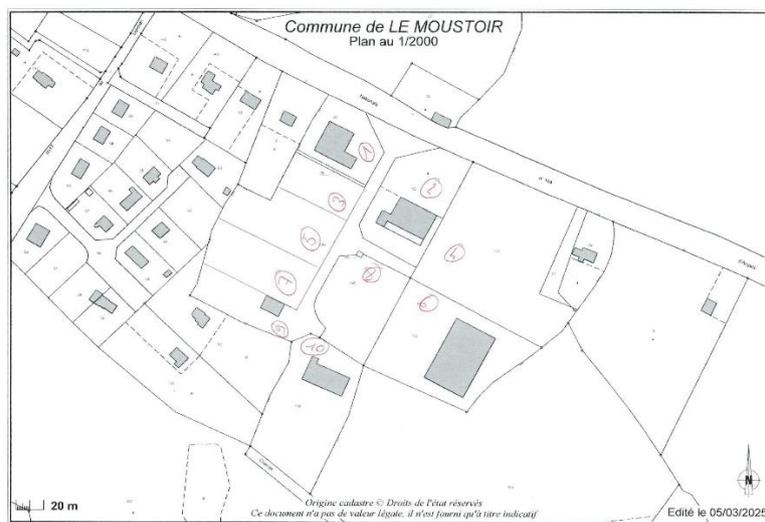
- **DONNE** pouvoir au Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Numérotation des parcelles de la Zone Artisanale de Kerbiquet

Le Maire informe l'assemblée que le gérant de l'Atelier du Métal demande une numérotation des parcelles/bâtiments de la Zone Artisanale de Kerbiquet.

Le Maire propose à l'assemblée la numérotation suivante :

- L'atelier du Métal : 1 Zone Artisanale de Kerbiquet
- 3 terrains libres numérotés de 3 à 7 Zone Artisanale de Kerbiquet
- Le local communal : 9 Zone Artisanale de Kerbiquet
- ETA Le baron : 2 et 4 Zone Artisanale de Kerbiquet
- CFTA : 6 Zone Artisanale de Kerbiquet
- Pressi Mobile : 8 et 10 Zone Artisanale de Kerbiquet



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité décide d'appliquer la numérotation suivante :

- L'atelier du Métal : 1 Zone Artisanale de Kerbiquet
- 3 terrains libres numérotés de 3 à 7 Zone Artisanale de Kerbiquet
- Le local communal : 9 Zone Artisanale de Kerbiquet
- ETA Le baron : 2 et 4 Zone Artisanale de Kerbiquet
- CFTA : 6 Zone Artisanale de Kerbiquet
- Pressi Mobile : 8 et 10 Zone Artisanale de Kerbiquet

Approbation du Plan Communal de Sauvegarde modifié

Le Maire rappelle à l'assemblée que le Plan Communal de Sauvegarde a été approuvé par délibération en date du 14 décembre 2022.

Mikaël GALGUEN présente aux conseillers les modifications apportées au PCS actuel.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité adopte le PCS modifié de la commune.